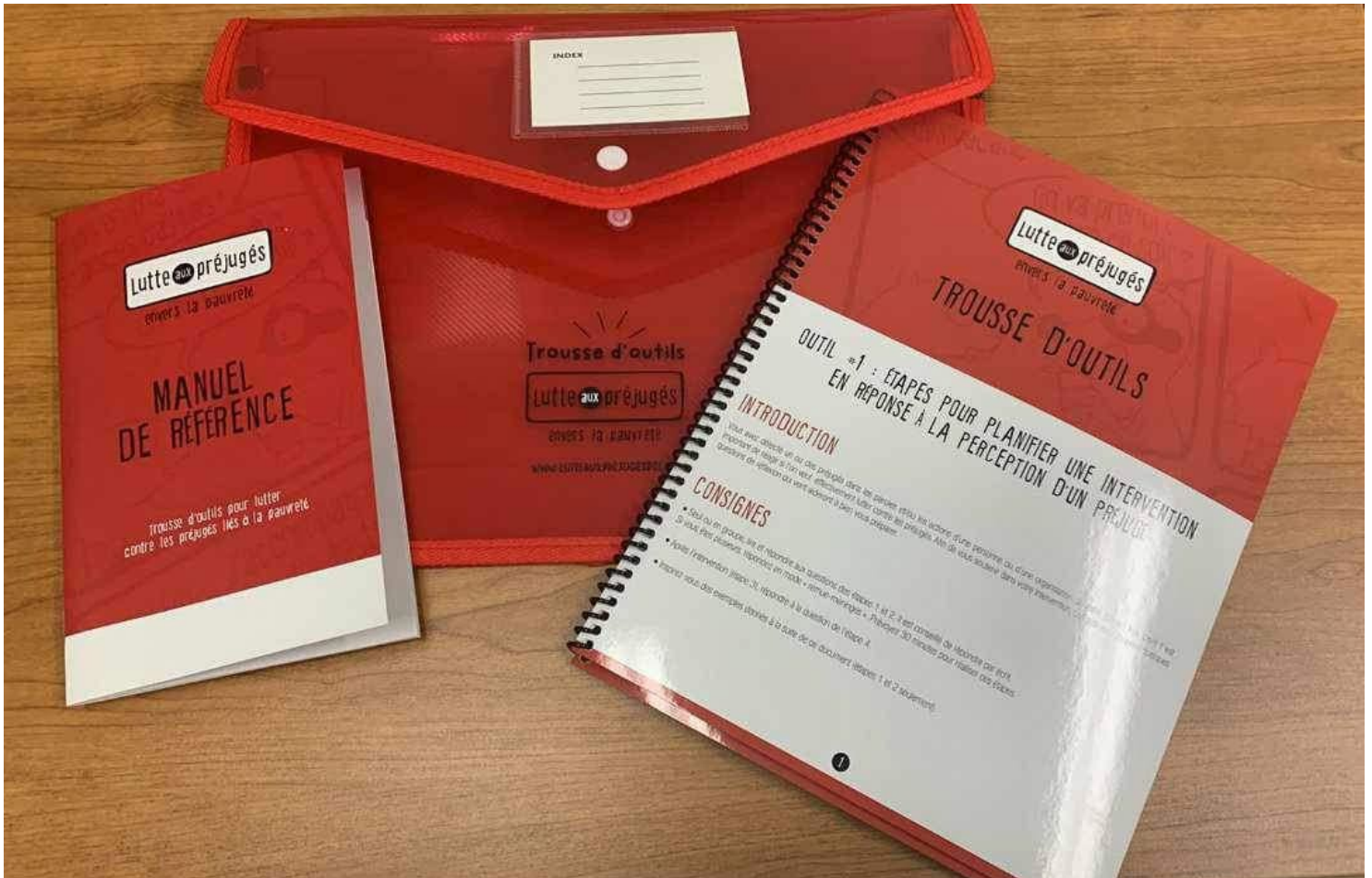


# Le Porte-Voix

De la parole aux actes !

Numéro 43

Octobre 2023



## LES PRÉJUGÉS, ÇA SUFFIT!

Les préjugés répandus dans notre société envers différents groupes blessent, excluent et contribuent au maintien de plusieurs inégalités. Des partenaires de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, partageant ces préoccupations, se sont mobilisés afin de mettre sur pied des campagnes visant à défaire les fausses croyances véhiculées autour de la pauvreté.

Il est bien reconnu que les préjugés sont un obstacle majeur dans la lutte à la pauvreté. Nous croyons que la mécompréhension de la pauvreté en tant que problème social est l'une des raisons principales faisant que les préjugés subsistent.

Depuis 2016, le comité de lutte aux préjugés du Bas-Saint-Laurent a établi un concept et une première campagne est mise en place : **Du préjugé à la dignité**. Une tournée d'animation avec des groupes de personnes vivant la stigmatisation est entamée et des bandes dessinées sont créées et imprimées sur des linges à vaisselle et ceux-ci alimentent encore aujourd'hui les conversations dans les cuisines du Bas-Saint-Laurent. En 2020, le comité initie une nouvelle campagne de sensibilisation dans les médias régionaux, trois capsules vidéo sont diffusées.

Cette année, la troisième campagne s'active : **Comprendre – Agir**. Nous offrons une trousse d'outils évolutive, elle comprend un document principal comme manuel de référence qui cherche à définir ensemble ce qu'est la pauvreté et les conséquences de l'exclusion. Une panoplie d'outils pour comprendre et agir est mise à la disposition des groupes mais aussi pour vous! Pour explorer cette trousse rendez-vous sur le site [www.lutteauxprejugesbsl.org](http://www.lutteauxprejugesbsl.org). Vous y trouverez les modules de formation, ainsi qu'un répertoire d'initiatives et de ressources liées à la lutte aux préjugés.

Notre organisme participe à cette lutte et nous allons, dans l'année qui suit, intervenir auprès de différents groupes sociaux. D'ailleurs, un lancement de cette trousse aura lieu cet automne au Témiscouata et un atelier sera donné le 16 novembre dans nos locaux. Vous voulez comprendre et agir! Inscrivez-vous dès maintenant.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.





## **PROCESSUS D'INDEXATION : LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS VOIT ROUGE !**

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) a manifesté, en compagnie de groupes membres de Montréal et des régions avoisinantes, devant les bureaux de comté de la ministre Mme Chantale Rouleau, responsable de la Solidarité sociale et de l'action communautaire, pour lui faire part de notre impatience face à la lenteur de l'avancement de ce dossier.

Rappelons que le RODCD est en campagne depuis bientôt un an afin d'obtenir un mécanisme d'indexation complet et couvrant la hausse des dépenses de fonctionnement des organismes. Cette campagne a été lancée à la suite des nombreuses représentations que le RODCD a menées par le passé, notamment lors des consultations qui ont mené au Plan d'action gouvernemental en action communautaire en 2022, et qui sont restées lettre morte.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que la majorité des organismes communautaires autonomes bénéficient d'un mécanisme d'indexation depuis de nombreuses années. Le RODCD et ses membres font partie des secteurs toujours laissés en plan par l'actuel gouvernement et ses prédécesseurs.

D'une certaine façon, la ministre ment à la population en répétant que les sommes annoncées dans le cadre du PAGAC constituent un rehaussement du financement des organismes. Selon Sylvain Lafrenière, coordonnateur du RODCD, « les sommes annoncées pour cette année financière et les trois prochaines sont tellement minimes qu'elles ne compensent même pas la hausse actuelle de l'inflation. Dans les faits, si rien n'est fait rapidement, c'est une nouvelle période d'appauvrissement des organismes qui s'ouvre actuellement ».

Les hausses des dernières années accordées au secteur de la défense collective des droits ont certes donné un peu d'oxygène et permis de régler partiellement les inégalités de financement les plus criantes entre les organismes du secteur, mais il reste encore beaucoup à faire.

Encore aujourd'hui, les organismes de défense collective des droits sont toujours parmi les moins bien financés dans l'ensemble des organismes en action communautaire autonome. En refusant de mettre en place rapidement un mécanisme d'indexation, cet écart va à nouveau se creuser.

C'est pourquoi le RODCD est venu dire à la ministre qu'il ne peut se contenter de ce vague engagement d'inclure un tel mécanisme dans un éventuel projet de loi. Nous avons besoin d'un échéancier beaucoup plus précis et d'un engagement plus clair de la part de la ministre. Le RODCD est prêt à collaborer avec elle afin de convaincre ses collègues au sein du conseil des ministres. Notre attente n'a que trop duré ! **Nous voulons un mécanisme d'indexation dès maintenant !**

# CONSULTATION POUR LE 4<sup>E</sup> PLAN DE LUTTE À LA PAUVRETÉ

En route vers le 4<sup>e</sup> plan de lutte à la pauvreté, Chantal Rouleau, Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, a fait une consultation publique à travers le Québec au printemps dernier pour être déposé en 2024.

Voici un bref historique :



En 2003 entré en vigueur la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette initiative du gouvernement était d'agir en injectant des sommes d'argent pour contrer la pauvreté dans les régions du Québec. Force est de constater, après vingt ans et trois plans - et quels que soit ceux qui ont été au pouvoir - le résultat est le même : désastreux. L'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit. Ceux autrefois considérés dans la classe moyenne ont peine à se garder la tête hors de l'eau.

Dans notre région témiscouataine, les projets nées de ces trois plans durent encore, comme le transport collectif ou les cuisines collectives, pour nommer que ceux-là. D'autres, par manque de fonds ont été éphémères, le temps de l'initiative gouvernementale. Ces projets, tous meilleurs les uns que les autres, ont soulagé sur le moment le « bobo », mais la pauvreté demeure.

L'individu dans tout cela? Comment avoir une dignité quand tu n'arrives plus à couvrir tes besoins essentiels? Pourtant, c'est un droit fondamental selon la charte des droits et libertés. Cette loi est bafouée de la part du gouvernement qui n'assume pas cette part de responsabilités.

Quant au bilan de la consultation qui se fait attendre, est-ce que la Ministre tiendra compte des réponses publiques et des mémoires déposés ? On l'espère.

Quant au RASST, le mémoire déposé était axé sur les gains de travail permis à l'aide sociale. Notre collègue Sylvain Lacroix s'est penché sur le sujet et a découvert que le montant gagné a stagné depuis quarante ans. On serait en droit de s'attendre à du changement, vous ne croyez pas?

# GAIN DE TRAVAIL À L'AIDE SOCIALE



Dans le cadre de la consultation publique de la ministre de la Solidarité sociale et de l'action communautaire, Madame Chantal Rouleau, en vue d'élaborer le 4<sup>e</sup> plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le Regroupement des assistés sociaux et assistées sociales du Témiscouata (RASST) a déposé un mémoire concernant le gain de travail permis à l'aide sociale.

Pour notre organisme, il était important de signaler les contraintes que les personnes à l'aide sociale vivent quand il s'agit d'obtenir un gain par le travail dans le cadre réglementaire actuel. Le gain de travail permis pour une personne à l'aide de dernier recours est de 200\$ actuellement et ce montant n'a pas été revu à la hausse depuis près de 35 ans. De plus, le gouvernement coupe chaque dollar supplémentaire à 100%. Le RASST veut

attirer l'attention de la ministre sur le fait que seul le Québec coupe systématiquement le gain supplémentaire au Canada. En effet, toutes les autres provinces encouragent les personnes à travailler davantage en ne coupant que partiellement ces montants (sous forme progressive, d'ailleurs), de sorte que plus une personne travaille, plus elle voit ses revenus augmenter jusqu'à sortir graduellement de l'aide sociale.

Le RASST demande aussi à la ministre de revoir la réglementation concernant la déclaration des gains. Le processus est inutilement complexe et génère des coûts de gestion astronomiques autant pour l'État que pour les personnes. Ce processus est un facteur de stress inutile pour les personnes qui en sont victimes.

Finalement, le RASST demande à la ministre de s'inspirer du nouveau Programme de Revenu de base gouvernemental afin d'élaborer une nouvelle politique à cet égard.

Ce mémoire a obtenu l'appui d'organisations nationales, dont le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté du Québec, le Mouvement d'éducation et d'action communautaire du Québec et la CSN par le Conseil Central du Montréal métropolitain, de même que de nombreuses organisations locales de partout au Québec.

Nous croyons fermement qu'aucune personne ne devrait être pénalisée parce qu'elle poursuit un retour vers un emploi librement choisi !

Sylvain Lacroix, consultant pour le RASST.

## ITINÉRANCE

D'hier à aujourd'hui.....

D'aussi loin que je me souviens, les gens en situation d'itinérance étaient victimes de préjugés: selon la croyance, c'étaient des personnes sans éducation, droguées ou des bons-à-rien. Couchées dans les rues de grands centres, elles pouvaient être chassées sans scrupules, par honte, des villes surtout si elles étaient les hôtes d'évènements d'envergure l'été.

Pourtant, pour certaines personnes, c'est voulu : elles veulent tout simplement décrocher de la société. On a juste à penser à notre collègue décédé malheureusement, venant d'une bonne famille à l'aise financièrement, il a été heureux le jour où il est parti de l'université pour aller vivre dans les rues ayant pour compagnons ses chiens.

Mais connaissons-nous vraiment la face cachée de l'itinérance? Autre temps, autre mœurs. Aujourd'hui, le rêve de se loger, travailler ou même manger n'est plus accessible. Il s'agit juste de perdre son emploi, on n'a alors plus les moyens de payer son loyer et voilà, tu te retrouves dans la rue. Que dire des personnes et familles se retrouvant sans logis par manque de logement?

L'itinérance n'est pas juste basée dans les villes mais s'est rendue dans les régions. Sur notre territoire, le Témiscouata, ce phénomène est apparu pendant la pandémie : parce que la frontière entre le Québec et le Nouveau Brunswick était fermée, les personnes ont dû vivre quelque temps pour la plupart à Dégelis. Se loger à l'hôtel quand tu n'as presque ou pas d'économies, ce n'est pas l'idéal. L'été, ça pouvait aller avec tente et sac couchage, mais l'hiver on était sans ressource pour pouvoir leur venir en aide.

C'est ainsi que des acteurs et actrices du milieu se sont réunis pour former un comité afin de trouver une solution. Il en est ressorti une idée : se procurer une unité mobile pour loger temporairement les gens et cette unité pourrait se déplacer d'une municipalité à l'autre.

Pour le bien des personnes en situation d'itinérance, souhaitons trouver une solution réalisable dès maintenant et non dans un avenir inconnu.



# LA PLACE DU RASST DANS NOTRE RÉGION

39<sup>e</sup> assemblée générale du RASST – juin 2023

La période actuelle est difficile pour les entreprises, mais plus encore pour les organismes à vocation communautaire; les médias sociaux, de manière contradictoire, ont tourné le regard des individus vers eux-mêmes; ils sont de plus en plus difficiles à rejoindre, et même à motiver : l'implication bénévole n'est plus à la mode. Peut-on blâmer les prestataires, trop occupés à survivre face à l'inflation galopante que l'on connaît actuellement?

Et il y a d'autres observations inquiétantes, particulièrement dans notre secteur. La plus évidente est que le gouvernement cherche à offrir des services et des suivis de dossier uniquement à travers *les internets* ; ainsi, le contact personnel direct avec les agents est de moins en moins possible. Ajoutons encore que le dossier de financement des organismes voués à la défense de droits n'est toujours pas réglé.

Face à tout cela, le RASST doit-il jeter l'éponge et baisser les bras?

La réponse est : BIEN SÛR QUE NON!

En fait, le bilan 2022-23 est l'un des plus performants de l'organisme. À preuve, ces quelques chiffres :

- 18,700 personnes ont été rejointes par le RASST d'une façon ou une autre à travers ses différents services et activités
- 120 demandes ont été faites au niveau de la défense des droits, dont 27 % provenant hors du territoire témiscouatain
- 13,000 passages ont été enregistrées à la Boutique communautaire, soit approximativement 55 personnes par jour d'ouverture
- Les Chroniques du Peuple ont atteint plus de 5,000 personnes par l'intermédiaire de la radio et des pages Facebook des différents partenaires

Mais ici, au RASST, nous avons pleinement conscience que chacune de ces statistiques représente une à une les personnes qui vivent des difficultés quotidiennes, qui ont besoin d'être soutenues et qui trouvent des réponses, du moins partiellement, dans les services et activités du RASST. C'est l'année où on a mesuré des impacts plus forts et plus marquants aux activités récurrentes de l'organisme. De nouveaux secteurs d'activité ont aussi été ouverts, dont le dossier de l'itinérance et la mise en place d'une table en développement social, pour ne nommer que ceux-là.

On entendra beaucoup parler du Revenu de base universel cette année encore, au moins tout autant que du 4<sup>e</sup> plan de lutte à la pauvreté actuellement en gestation au gouvernement, ainsi que de la refonte attendue de la loi sur l'aide sociale.

La fin de cette année aura été finalement été marquée par le départ à la retraite d'un vétéran – et l'un des piliers de la défense des droits, Sylvain Lacroix, qui a développé une expertise reconnue et respectée à la fois par les partenaires nationaux, les intervenants gouvernementaux et les médias. Sa relève est bien sûr assurée au sein de l'organisme.

Soulignons enfin que nous nous préparons à souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme en 2024 ... mais sobrement, car les actions à mener pour répondre aux nécessités actuelles comptent davantage pour l'organisme que le plaisir et la fierté éprouvés à cette occasion.

Nous vous invitons donc à consulter notre dernier rapport d'activités sur le site web de l'organisme ([www.rasst.org/accueil](http://www.rasst.org/accueil)) et faites-nous part de vos commentaires.

## LUTTES AU FCPASQ 2023-2024



En septembre dernier a eu lieu l'Assemblée générale annuelle du mouvement national du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ).

Le RASST et d'autres groupes à travers le Québec avons adopté les luttes pour la prochaine année.

Ainsi, la permanence et le comité de travail nommé ici comité Luttes seront aux aguets et suivront l'information avec vigilance lorsque cela est pertinent et réagiront au besoin en lien avec ces principales luttes :

- La couverture des besoins de base
- 4<sup>e</sup> Plan de lutte contre la pauvreté
- Les modifications à la Loi d'aide sociale
- L'abolition de la notion de vie maritale à l'aide sociale
- La bonification des gains de travail permis à l'aide sociale
- La dématérialisation des services publics
- Un meilleur accès aux services de Services Québec
- La lutte aux préjugés
- Les impôts payés par les personnes assistées sociales
- Le programme Objectif emploi
- Les indemnisations des victimes d'acte criminel (IVAC)
- L'exemption des pensions alimentaires pour enfants
- Le Revenu social universel garanti
- Les séjours hors-Québec
- La double réclamations PCU-aide sociale
- La crise du logement et la discrimination dans l'accès au logement.

Nous resterons vigilants sur d'autres sujets si une information pertinente et importante peut intéresser nos membres.

Le RASST s'engage à vous tenir informé pour tout développement de ces luttes.



# DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES D'ASSISTANCE SOCIALE



## DES EFFETS À DÉNONCER

La dématérialisation des services publics est une tendance lourde qui n'épargne pas l'assistance sociale. Les services téléphoniques et l'accueil au comptoir sont de plus en plus remplacés par une gestion numérique, dépersonnalisée et automatisée. Parler à un être humain pour régler un problème ou répondre à une simple question peut de nos jours représenter un véritable défi.

### Vers des services uniquement en ligne?

Il y a environ deux ans, le gouvernement a créé la plateforme « Mon dossier – Aide à l'emploi – Assistance sociale ». Pour l'instant, l'inscription à cette plateforme en ligne est volontaire. Mais pour combien de temps encore?

Un virage numérique précipité ou forcé n'est pas sans risques pour certaines catégories de personnes. Notamment les personnes ayant recours à l'assistance sociale, pour qui l'accès à un ordinateur et à une connexion Internet ne va pas nécessairement de soi. Et encore faut-il être capable de naviguer dans l'univers numérique!

### D'autres risques

Le virage numérique s'accompagne de nouvelles modalités de gestion. La gestion dite décloisonnée est l'une d'elles : plutôt que de prendre en charge un nombre donné de dossiers, les agent-es doivent en traiter des milliers. Ce type de gestion ne permet pas d'assurer un suivi personnalisé, qui s'inscrit dans la durée. Dans les pays où la gestion décloisonnée a été implantée, on a pu observer une perte d'expertise chez les agent-es et une hausse des erreurs dans les dossiers.

Autre risque notable : que des décisions finissent par être prises par un système informatique plutôt que par des êtres humains. Il est à craindre, à cet égard, que des décisions injustes puissent être rendues sur la base d'une analyse simpliste de la situation (parfois complexe) des personnes.

### Déni de droit

Le virage numérique peut causer d'importants problèmes aux personnes assistées sociales, tant sur le plan de l'accès aux services que sur celui de la gestion des dossiers. C'est pourquoi il est important de rappeler au gouvernement qu'il doit mettre des mesures en place pour éviter que des personnes se retrouvent privées des services auxquels elles ont droit.

Un moyen simple et efficace de rappeler au gouvernement ses responsabilités en matière d'accessibilité et de qualité des services publics, c'est de porter plainte au Protecteur du citoyen si on s'estime lésé-e en raison d'une barrière technologique ou administrative.

# DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES D'ASSISTANCE SOCIALE

IL EST FACILE DE PORTER PLAINTE



## VOUS RECEVEZ DE L'ASSISTANCE SOCIALE ET:

- Vous n'arrivez pas à parler à la même personne pour assurer un suivi de votre dossier?
- Vous n'avez pas accès à un ordinateur ou à Internet alors que vous en auriez besoin pour accéder à votre dossier?
- Vous n'arrivez pas à faire corriger une erreur à votre dossier?
- Vous n'obtenez pas de réponse dans un délai raisonnable après un appel téléphonique?
- Vous avez de la difficulté à remplir ou à comprendre les formulaires en ligne?
- Vous constatez que personne n'a assuré de suivi?
- Vous ne recevez plus de communications par la poste?

**VOUS FAITES PROBABLEMENT LES FRAIS DE LA DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES!**

**VOUS POUVEZ DÉFENDRE VOS DROITS EN PORTANT PLAINTE AU PROTECTEUR DU CITOYEN!**

Plus il recevra de plaintes, plus les chances sont grandes qu'il ouvre une enquête sur le sujet. Vous pouvez faire cette démarche seul-e ou avec l'aide d'une personne travaillant dans un groupe communautaire de défense des droits des personnes assistées sociales. N'hésitez pas à contacter un groupe près de chez vous!

## POUR PORTER PLAINTE AU PROTECTEUR DU CITOYEN:

**Au téléphone :** 1 800 463-5070

\*Ligne sans frais, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 / possibilité de laisser un message

**En ligne :** [protecteurducitoyen.qc.ca](http://protecteurducitoyen.qc.ca)

**Par la poste :** 800, place d'Youville, 19e étage, Québec (Qc) G1R 3P4

\*Imprimer le formulaire disponible en ligne, le remplir et l'envoyer à l'adresse ci-dessus



## UN REVENU DE BASE ACCESSIBLE!



Depuis 2018, le RASST est parmi les organismes au Canada à s'investir pour faire avancer une solution qui améliorerait le sort de l'ensemble de la population : un revenu de base universel et sans conditions.

Dernièrement, nous avons, avec la complicité de l'Alliance revenu de base des régions Est (*ARBRE*) et *Revenu de base Québec*, rencontré les directeurs et directrices de la Santé publique du Québec afin de discuter de cette solution sous l'angle de la santé. Parmi eux, deux directeurs - Yv Bonnier-Viger de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine et Sylvain Leduc du Bas-

Saint-Laurent - travaillent avec nous pour l'avancement du projet pilote de l'ARBRE, une **assurance-revenu de base**.

Bien que le projet progresse lentement, cette rencontre a été un moment important dans la démarche que nous entreprenons. Dans le cadre des consultations publiques pour l'élaboration d'un 4<sup>e</sup> Plan de lutte à la pauvreté, les directeurs et directrices de santé publique ont présenté un mémoire au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il y présente les enjeux prioritaires, les bonnes pratiques et des recommandations d'action.

Là où nous sommes fiers de l'accomplissement, c'est que la première recommandation au gouvernement, notamment au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale avec le ministère des Finances, est de **poursuivre une réflexion structurée sur la possibilité de mettre en place dans tout le Québec un revenu de base qui permette à toute personne de sortir de la pauvreté et soutienne les initiatives de recherche en lien avec cette mesure**. D'ailleurs le gouvernement a déjà avancé un premier pas avec l'établissement du Programme de revenu de base pour les personnes en contraintes sévères. En 2023, cela représente 1 548 \$ par, ce qui fait 18 576 \$ par année. Selon la mesure du panier d'épicerie qui s'élève à 23 025 \$ par année, nous constatons que cela ne couvre pas, *encore une fois*, les besoins de base.

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques *IRIS* détermine un revenu viable à 32 552 \$ pour une personne seule à Montréal mais les besoins semblent plus élevés en région selon eux. Le revenu viable permet d'évaluer le revenu nécessaire pour atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté, au-delà de la seule couverture des besoins de base telle qu'elle est établie par la *mesure du panier de consommation* (MPC). Il offre ainsi un repère nécessaire, crédible et complémentaire à la MPC pour l'analyse des situations de pauvreté dans le continuum des revenus.

Le mémoire n'est pas disponible en ligne sur le site du gouvernement du Québec, mais nous en avons une copie que vous pouvez venir consulter au RASST.

Cela étant dit, nous vous invitons à aller sur notre page Facebook afin de signer pour **une assurance-revenu de base, un projet à mettre en route**. Il faut que les membres de l'Assemblée nationale du Québec en prennent connaissance.

Vous êtes intéressés par les droits, vous digérez mal les injustices ? On vous invite à venir vous impliquer pour combattre la pauvreté sous différents angles.

## Octobre 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
2 Comité de lutte aux préjugés	3 Chargement des vêtements	4 Comité de lutte aux préjugés	5 Mise en page du Porte-Voix	6	7 Fermé	8 Fermé
9 Fermé <b>Congé de l'action de Grâce</b>	10 Congrès pour la défense collective des droits à Drummonville	11 Congrès pour la défense collective des droits à Drummonville	12 Congrès pour la défense collective des droits à Drummonville	13	14 Fermé	15 Fermé
16 Semaine de l'Action communautaire autonome <b>Action auprès du gouvernement</b>	17 Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté <b>Atelier sur les inégalités</b>	18 Comité de travail défense des droits	19	20 Assemblée générale annuelle du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec	21 Fermé	22 Fermé
23	24 Comité de coordination	25	26	27	28 Fermé	29 Fermé
30	31 Halloween – Distribution de bonbons					

## Novembre 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2 Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement communautaire	3	4 Fermé	5 Fermé
6 Rencontre de la Solidarité témiscouataine des organisme communautaire	7 Visite du Centre de justice de proximité du Bas-Saint-Laurent Comité de travail – organisation de la fête de Noël	8	9	10	11 Fermé	12 Fermé Jour du Souvenir
13	14 Forum des Alliances pour la solidarité <b>Atelier sur le droit des locataires</b>	15	16 <b>Atelier de lutte aux préjugés</b>	17	18 Fermé	19 Fermé
20 Session de conscientisation Mon droit à l'aide sociale	21 Session de conscientisation Mon droit à l'aide sociale	22	23 Comité de travail sur les communications	24	25 Fermé	26 Fermé
27 Comité de travail sur une demande de financement pour le 40 <sup>e</sup> anniversaire du RASST	28	29	30			

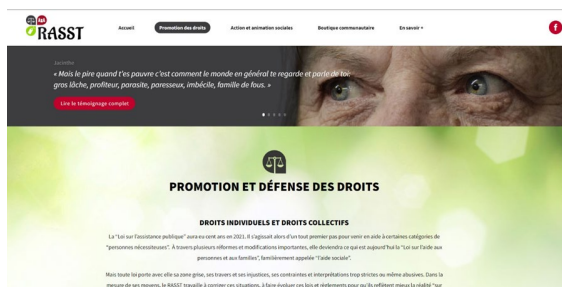
## 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU RASST

En juillet 2024, débiteront les festivités du 40<sup>e</sup> anniversaire de notre organisme. Nous vous invitons à nous témoigner des anecdotes, des faits cocasses ou des expériences marquantes que vous avez vus ou vécus au sein de notre organisme. Diverses activités sont prévues tout au long de l'année 2024-25.

Suivez notre page Facebook pour vous tenir au courant !

<https://www.facebook.com/rasstdroit/>

## COMBATTEZ VOS PRÉJUGÉS : VISITEZ NOTRE SITE WEB!



Vous croyez nous connaître?

Confrontez vos connaissances sur le RASST, qui œuvre dans tout le Témiscouata, et même au-delà. Notre site vous explique chaque volet de l'organisme, et il y a plein de trouvailles à y faire, dont les éléments des deux campagnes de sensibilisation aux préjugés, le dernier rapport annuel et les capsules audio *Les Chroniques du Peuple*.

Rendez-vous au [www.rasst.org](http://www.rasst.org), et merci de partager auprès de vos connaissances.

### DEVENIR MEMBRE OU FAIRE UN DON

Votre solidarité est importante pour nous. Si vous soutenez notre cause et nos actions, il est important de devenir membre :

- Vous appuyez notre mission de défense collective des droits socio-économiques
  - Vous soutenez nos services et activités gratuits
- À la Boutique, un rabais vous est offert sur les ventes aux sacs : 5\$ au lieu de 10\$
  - Vous recevez le bulletin d'information Le Porte-Voix
- Vous pourrez participer activement à nos comités et/ou à l'assemblée générale annuelle

**4 \$** membre régulier (personne à faible revenu)

**10 \$** membre allié (toute autre personne)

Le renouvellement de l'adhésion se fait en juin et reste valide pour un an

Faites-nous parvenir un paiement à notre bureau, par poste, ou encore par l'intermédiaire de notre site web – [www.rasst.org](http://www.rasst.org) à la page "En savoir +"

Merci de votre implication.

## **NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES**

Pouvoir décider, participer, réaliser, ÇA VOUS DIT QUELQUE CHOSE ?

Si vous cherchez une occasion de rendre service tout en socialisant, **nous aimerions vous rencontrer!**

Nos comités vous sont ouverts :

- Accueil
- Boutique communautaire
- Défense des droits
- Communications
- Aménagement

## **VOUS AVEZ ENVIE D'UN DÉFI?**

### **RECRUTEMENT PARTICULIER POUR LE COMITÉ AMÉNAGEMENT**

Le RASST fait un appel particulier aux bénévoles concernant le comité aménagement, dans le cadre d'un projet que nous tentons de mettre sur pied le plus rapidement possible.

En effet, nous cherchons à améliorer l'accès de nos bureaux aux personnes à mobilité réduite. La formulation du projet, la recherche de financement, la présentation du dossier aux différents intervenants et au public, ainsi que le suivi de sa mise en place sont les principales étapes de réalisation de ce projet.

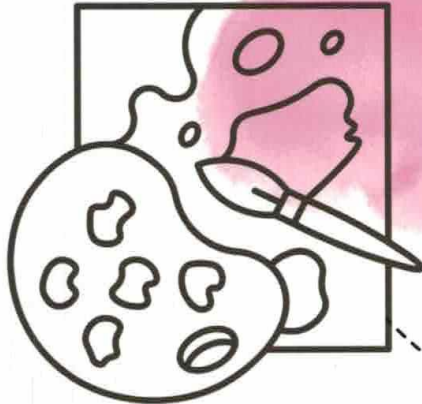
Mais nous avons besoin de quelques personnes pour nous appuyer, car il y a beaucoup à faire et le temps nous est compté.

Merci de nous contacter pour en savoir plus!

**Prenez rendez-vous avec**  
Fanny Pilon, coordonnatrice  
418 853-2975



# PROJET D'ART À LA MAISON



**OBJECTIF : RENDRE L'ART ACCESSIBLE À TOUS!**

- 200\$ de matériel te seras offert selon tes besoins!
- Tu auras quelques semaines pour créer une œuvre chez toi.
- À la fin, une exposition de toutes les oeuvres aura lieu.

## INSCRIPTION

418-899-2528, poste 301  
direction@blct.ca

**C'EST POUR TOUT  
LE MONDE!  
PEU IMPORTE TON  
NIVEAU OU TON ÂGE!**





**RASST**

Regroupement des assistées sociales  
et assistés sociaux du Témiscouata

**PROMOTION DES DROITS**  
**ACTION ET ANIMATION SOCIALES**  
**BOUTIQUE COMMUNAUTAIRE**

## Atelier de conscientisation

### Mon droit à l'aide sociale

Nicole Ducas, animatrice et Chantal Bernard, co-animatrice

C'est un atelier d'éducation sur le système d'aide sociale et nos droits.

Comment se défendre individuellement et collectivement!  
S'adressant particulièrement aux personnes assistées  
sociales.

## Transport et repas payés

Lundi et mardi  
20 et 21 novembre 2023  
9h00 à 16h00  
465-B, rue Principale, Dégelis

Travailler au  
**MIEUX-ÊTRE  
SOCIAL**

Inscription obligatoire  
Avant le 10 novembre 2023  
Contactez Nicole Ducas

465-B, avenue Principale, Dégelis (QC) G5T 1L6  
Tél. et téléc.: 418 853-2975  
Sans frais: 1 888 224-2982  
rasstdroit@gmail.com

**rasst.org**

